



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction Départementale des Territoires

Service de l'Agriculture, de la Forêt
et de l'Environnement

Bureau Economie Agricole

ARRETE n° 2011 - 10557
relatif à l'actualisation des valeurs locatives pour 2011

Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code rural et notamment les articles L 411-11 et R. 411-9-1 à R. 411-9-3,
VU la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative au prix des fermages,
VU la loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010,
VU le décret n°2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et ses composantes,
VU l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2011 constatant pour 2011 l'indice national des fermages,
VU l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 1996 relatif aux prix des baux à ferme et l'arrêté préfectoral n° 2009-8790 en date du 30 avril 2009 xant les valeurs locatives pour les activités équestres,
VU l'avis de la commission consultative paritaire interdépartementale des baux ruraux de la région d'Ile de France (Essonne, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) réunie le 27 septembre 2011,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** A compter du 1^{er} octobre 2011 et jusqu'au 30 septembre 2012, les maxima et minima des différentes catégories fixées par les arrêtés du 30/09/1996 et du 30/04/2009 sont fixées aux valeurs actualisées figurant dans le tableau ci-annexé.
- ARTICLE 2 :** Monsieur le secrétaire général du Val d'Oise et Monsieur le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30/09/2011

P/Le Préfet et par délégation
Le Chef de service

Alain CLEMENT

Préfecture - Direction départementale des Territoires - 5 avenue Bernard Hirsch - BP 60158 - 95022 Cergy-Pontoise Cedex

téléphone : 01 34 25 24 00 - télécopie : 01 34 25 26 87

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h - www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr

**ACTUALISATION DES MINIMA ET MAXIMA RELATIFS AUX PRIX DES BAUX A FERME
DANS LE VAL D'OISE POUR L'ANNEE 2011**

CATEGORIE	FOURCHETTES DES MINIMAS ET MAXIMAS (en €/ha sauf catégories particulières)	
	Mini	Maxi
CULTURES GENERALES		
a) Terres sans bâtiment d'exploitation		
1er catégorie	86,62	114,35
2ème catégorie	69,30	98,76
3ème catégorie	39,24	79,01
b) Terres avec bâtiment d'exploitation (complément en €/ha)	4,92	20,79
CULTURES SPECIALES		
a) Cultures légumières de plein champ		
* Terres avec équipement d'arrosage sans le concours du propriétaire	91,18	207,92
* Terres avec équipement permanent d'arrosage par le propriétaire	145,88	332,66
* moins de 3 récoltes/an	182,35	415,83
* 3 récoltes/an au moins	364,71	831,66
c) cultures légumières sur terrain d'épandage	100,68	187,12
d) Cultures maraîchères sous abris froids	729,40	2079,14
e) Cultures fruitières		
* Terrains nus	91,18	207,92
* Vergers plantés par le propriétaire :		
* Contre-espalières, haies fruitières, basses-tiges		
* terrains	91,18	207,92
* plantations	182,35	311,87
* Hautes tiges		
* Terrains	91,18	207,92
* plantations	54,70	311,87
f) Pépinières (terrains nus, sans bâtiment et sans eau)	182,35	311,87
g) Cultures florales		
* Catégories serres :		
* Serres chauffées (en €/are)	145,88	665,33
* Serres avec chauffage d'appoint (en €/are)	109,41	519,79
* Serres et châssis froids (en €/are)	54,70	207,92
* Catégories terrains :		
* Terrains clos avec installation d'eau (en €/are)	4,40	62,37
* Terrains clos sans eau (en €/are)	2,19	10,39
* Terrains viabilisés (en €/are)	13,68	83,17
* Terrains non clos, sans eau	72,94	166,33
h) Cultures médicinales		
* Terres sans bâtiment	36,47	36,47
i) Champignonnières (12500 m² utilisables, avec bâtiment)		
* carrières à trous (en €/ 12500m ²)	182,35	623,75
* carrières à bouches (en €/ 12500m ²)	145,88	914,83
j) Cressicultures sans bâtiment		
* 1ère catégorie (fosses avec berges béton)	1823,52	2494,97
* 2ème catégorie (fosses alimentées en tête)	1276,47	1663,31
* 3ème catégorie (avec retour)	1094,11	1455,40
k) Activités équestres		
* écuries de course de galop (en €/ m ² / an HT)	33,41	94,25
* écuries de courses de trot (en €/ m ² / an HT)	33,41	111,01
* centres équestres (en €/ m ² / an HT)	0,50	314,17
*pensions de chevaux à la ferme (en €/ m ² / an HT)	101,24	298,46